

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

1. LISTE DES PROGRAMMES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	5
2. SUIVI DES PROGRAMMES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	6
2.1. Marché résidentiel.....	7
2.2. Marché affaires	8
2.3. Réseaux autonomes	9
3. SUIVI DES MESURES EN GESTION DE LA DEMANDE.....	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Programmes en efficacité énergétique en vigueur au 31 décembre 2023	5
Tableau 2 : Suivi énergétique et budgétaire par marché 2023	6
Tableau 3 : Suivi énergétique et budgétaire, marché résidentiel 2023	7
Tableau 4 : Suivi énergétique et budgétaire, marché affaires 2023	8
Tableau 5 : Suivi énergétique et budgétaire, réseaux autonomes 2023	9
Tableau 6 : Suivi énergétique et budgétaire, gestion de la demande 2023	10

- 1 La présente pièce dresse la liste des programmes en efficacité énergétique en vigueur au
- 2 31 décembre 2023 et présente le suivi des résultats pour 2023, conformément à l'article 15 de
- 3 l'Annexe II de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹.

1. LISTE DES PROGRAMMES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**TABLEAU 1 :
PROGRAMMES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023²**

	Date de début
Marché résidentiel	
Sensibilisation Mieux Consommer	2004
Programmes spécifiques Mieux Consommer	2006
Programmes Ménages à faible revenu	2006
Marché affaires	
Programme Produits agricoles	2006
Programme Solutions efficaces	2011
Programmes Gestion de l'énergie ³	2015
Programme Projets innovants ⁴	2011
Tous les marchés	
Réseaux autonomes	2006
Innovations technologiques et commerciales	2008

¹ [RLRQ, c. R-6.01](#)

² Les programmes des marchés Résidentiel et Affaires sont admissibles à la clientèle des réseaux autonomes du Distributeur, laquelle bénéficie de plus d'une offre adaptée afin de tenir compte des spécificités culturelles et des conditions locales.

³ Anciennement classé dans Solutions efficaces.

⁴ Anciennement Développement urbain durable, reclassé dans les programmes du marché affaires.

2. SUIVI DES PROGRAMMES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE^{5,6}

- 1 Comme montré au tableau 2, le Distributeur a comptabilisé des économies d'énergie nettes
 2 des effets de marché de 795,5 GWh et une réduction de puissance de 97,9 MW pour ses
 3 programmes en 2023.
 4 Pour l'atteinte de ces résultats, les dépenses ont été de 196,8 M\$.

**TABLEAU 2 :
 SUIVI ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE PAR MARCHÉ
 2023**

	Économies d'énergie (GWh)	Réduction de puissance (MW)	Total (M\$)	Investissements (M\$)	Charges (M\$)
Économies d'énergies	790,7	24,5	159,4	153,3	6,1
Marché Résidentiel	303,0	24,4	46,2	42,3	3,9
Marché Affaires	486,9	-	112,1	110,0	2,1
Réseaux autonomes	0,7	0,0	1,1	1,1	0,0
Gestion de la demande					
Marché résidentiel	4,8	73,4	21,8	15,4	6,3
Innovations technologiques et commerciales	-	-	6,0	0,2	5,8
Activités communes	-	-	9,6	4,0	5,6
Total	795,5	97,9	196,8	172,9	23,8
Quote-part versée au MELCCFP			58,8		

Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison de l'arrondissement.

Innovations technologiques et commerciales

- 5 En 2023, les dépenses en Innovations technologiques et commerciales sont principalement
 6 attribuables aux travaux du Laboratoire des technologies de l'énergie (LTÉ) portant sur les
 7 solutions de gestion de la consommation énergétique et de la demande de puissance autant
 8 pour le marché résidentiel qu'affaires. En ce qui concerne le programme Démonstration
 9 technologique et commerciale, aucun des projets en cours n'a généré d'économie d'énergie
 10 en 2023, car ils ne sont pas complétés.

Activités communes

- 11 Comme pour les années antérieures, les dépenses de 2023 sous cette rubrique couvrent
 12 toutes les activités qui permettent au Distributeur de positionner et de concevoir le portefeuille
 13 d'interventions, d'en assurer le suivi et l'évaluation, ainsi que de déployer les activités de
 14 commercialisation destinées à l'ensemble de la clientèle, sans être associées spécifiquement
 15 à un programme.

⁵ L'ensemble des données de ce suivi sont présentées selon l'année financière du Distributeur, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

⁶ Le suivi de la décision D-2019-088 étant terminé, les rapports d'évaluation seront déposés à l'occasion du prochain dossier tarifaire du Distributeur.

Quote-part payable au MELCCFP

1 Les dépenses présentées au tableau 2 couvrent tous les versements de la quote-part effectués
2 en 2023.

2.1. Marché résidentiel

**TABLEAU 3 :
SUIVI ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE, MARCHÉ RÉSIDENTIEL
2023**

	Économies d'énergie (GWh)	Réduction de puissance (MW)	Total (M\$)	Investissements (M\$)	Charges (M\$)
Sensibilisation Mieux consommer	174,0	-	3,2	0,4	2,8
Programmes spécifiques Mieux consommer	128,5	24,5	42,3	41,2	1,1
Thermopompes - Biénergie (en collaboration avec le MELCCFP et Énergir)	2,2	-	0,4	0,4	-
LogisVert	-	-	4,0	3,7	0,3
Thermopompes efficaces	126,3	24,5	37,9	37,1	0,8
Programmes Ménages à faible revenu	0,5	-	0,7	0,7	-
Total marché Résidentiel	303,0	24,5	46,2	42,3	3,9

3 Pour l'année 2023, les programmes ciblant la clientèle résidentielle ont permis au Distributeur
4 de comptabiliser des économies d'énergie totalisant 303,0 GWh et 24,5 MW, pour des
5 dépenses totales de 46,2 M\$. Les mesures en gestion de la demande sont présentées au
6 tableau 6.

Sensibilisation Mieux consommer

7 Ce programme inclut toutes les interventions en sensibilisation réalisées par le Distributeur
8 auprès de l'ensemble de sa clientèle résidentielle incluant l'Outil de performance énergétique
9 (OPÉ). Le volet Piscines efficaces, de même que les programmes en transformation de
10 marché tels les volets Éclairage et Fenêtres et portes-fenêtres font maintenant partie de ce
11 programme.

Programmes spécifiques Mieux Consommer

12 Les programmes spécifiques Mieux consommer incluent tous les programmes en efficacité
13 énergétique par lesquels le Distributeur offre des aides financières à sa clientèle résidentielle
14 pour l'achat et l'installation de produits admissibles.

15 Pour l'année 2023, les économies d'énergie sont principalement attribuables au programme
16 Thermopompes efficaces, qui connaît toujours un vif succès depuis son lancement en février
17 2021.

18 Le Distributeur fait maintenant la promotion des mesures Thermopompes efficaces par le biais
19 du nouveau programme LogisVert⁷. Ce programme a été lancé officiellement le 16 janvier

⁷ Description et modalités du programme [LogisVert](#).

1 2024, après une période de pré-lancement ayant débuté en avril 2023 afin de permettre à
 2 l'industrie de se préparer adéquatement. Il s'agit d'un programme d'aide financière qui favorise
 3 la mise en place de mesures d'efficacité énergétique en ciblant diverses clientèles, soit :

- 4 • Les clients résidentiels qui rénovent ou font l'acquisition de nouveaux équipements
 5 efficaces ;
- 6 • Les entreprises qui effectuent l'installation de thermopompes géothermiques ou
 7 d'accumulateurs de chaleur avec ou sans thermopompe ;
- 8 • Les entreprises de construction résidentielle qui intègrent des appareils
 9 écoénergétiques dans les nouvelles constructions.

Programmes Ménages à faible revenu (MFR)

10 Le Distributeur a poursuivi ses programmes Rénovation énergétique visant la rénovation de
 11 l'enveloppe thermique de bâtiments et l'implantation de certaines mesures efficaces ainsi que
 12 son programme Remplacement de frigos pour sa clientèle MFR. À la suite du projet pilote, il
 13 lançait en février 2023 la première phase de son programme renouvelé en partenariat avec
 14 l'ACEF Montérégie-est. Son déploiement se fera progressivement dans les diverses régions
 15 du Québec. Par ce programme, le Distributeur souhaite également encourager l'économie
 16 locale en s'approvisionnant auprès des commerçants de la région.

2.2. Marché affaires

**TABLEAU 4 :
 SUIVI ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE, MARCHÉ AFFAIRES
 2023**

	Économies d'énergie (GWh)	Total (M\$)	Investissements (M\$)	Charges (M\$)
Programme Produits agricoles	22,4	6,7	6,7	0,0
Programme Solutions Efficaces	462,8	103,3	101,3	2,0
Commercial et institutionnel	271,8	64,5	63,5	1,0
Petites et moyennes industries	103,8	20,0	19,5	0,5
Grandes industries	87,2	18,8	18,4	0,4
Programmes Gestion de l'énergie	-	1,7	1,6	0,1
Programme Projets innovants	1,6	0,4	0,4	0,0
Total marché Affaires	486,9	112,1	110,0	2,1

17 Pour l'année 2023, les programmes dédiés au marché affaires ont permis au Distributeur de
 18 comptabiliser des économies d'énergie totalisant 486,9 GWh, pour des dépenses totales de
 19 112,1 M\$.

Programme Produits agricoles

1 Ce programme comporte la remise à l'achat de produits dédiés à la clientèle agricole dont
 2 l'éclairage à DEL à des fins horticoles et à des fins générales, les ventilateurs, les équipements
 3 de systèmes de traite et les niches à porcelet. La bonne performance du programme en 2023
 4 s'explique par l'augmentation de l'appui financier offert pour l'installation d'éclairage DEL à des
 5 fins horticoles.

Programme Solutions efficaces

6 La bonne performance du programme en 2023 s'explique par l'augmentation de l'appui
 7 financier lié aux thermopompes ainsi qu'aux efforts de commercialisation et à
 8 l'accompagnement des équipes du Distributeur. La rémunération incitative offerte aux
 9 partenaires d'affaires ou agrégateurs ayant influencé leurs clients à participer aux programmes
 10 et à maximiser l'efficacité électrique dans leurs projets contribue également à cette bonne
 11 performance.

Programmes Gestion de l'énergie

12 Les programmes en Gestion de l'énergie comprennent le programme Système de Gestion de
 13 l'énergie électrique (SGÉE) ainsi que des projets pilotes en gestion de l'énergie pour la
 14 clientèle non couverte par le programme SGÉE.

15 Les gains associés à ces programmes seront comptabilisés à la suite de l'implantation des
 16 mesures identifiées dans l'étape d'analyse diagnostique.

Programme Projets innovants

17 Le programme Projets innovants favorise la réalisation de projets qui visent une très haute
 18 performance énergétique dans les bâtiments.

19 Le Distributeur offre une aide financière aux promoteurs et aux constructeurs pour les inciter
 20 à réaliser des projets qui optimisent la consommation énergétique de bâtiments grâce à
 21 l'utilisation de technologies performantes et à l'installation de systèmes électromécaniques
 22 novateurs ainsi qu'à l'usage de boucles thermiques.

2.3. Réseaux autonomes

**TABLEAU 5 :
 SUIVI ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE, RÉSEAUX AUTONOMES
 2023**

	Économies d'énergie (GWh)	Réduction de puissance (MW)	Total (M\$)	Investissements (M\$)	Charges (M\$)
Total Réseaux autonomes	0,7	0,0	1,1	1,1	0,0

Le Distributeur présente l'état d'avancement des projets en cours ou terminés en 2023 :

- 1 • Projet pilote au Nunavik : Concernant le projet pilote pour les électroménagers, les
2 entrevues réalisées avec les participants ont révélé que les sècheuses à condensation
3 avec thermopompes généraient beaucoup d'insatisfaction chez les utilisateurs, en
4 grande partie due à une augmentation marquée du temps de séchage requis par
5 rapport à une sècheuse conventionnelle, soit trois à quatre fois plus long. Après des
6 discussions avec la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec, partenaire du
7 projet, il a été convenu de ne pas donner suite à ce projet pilote.
- 8 • Audits énergétiques à Kuujuaq : Des audits énergétiques ont été réalisés en 2023
9 dans les bâtiments commerciaux et institutionnels de Kuujuaq. La firme de
10 génie-conseil mandatée par Hydro-Québec a soumis le bilan et les pistes proposées.
11 Celles-ci alimenteront les prochaines interventions et un plan d'action d'efficacité
12 énergétique spécifique au Nunavik sera élaboré à la lumière des résultats et
13 recommandations.
- 14 • Thermopompes aux Îles-de-la-Madeleine : Le Distributeur a prolongé son projet pilote
15 visant l'installation de thermopompes aux Îles-de-la-Madeleine. Cette prolongation
16 prévoit une visite chez certains participants afin de leur fournir des conseils
17 personnalisés pour optimiser l'utilisation de leur thermopompe. Les données de
18 chauffage recueillies au cours des deux prochains hivers permettront d'évaluer si les
19 conseils reçus ont un impact sur la facture d'électricité des participants.
- 20 • Sensibilisation à la pointe hivernale - Concours : Durant l'hiver 2023-2024, Le
21 Distributeur a continué à sensibiliser la population des réseaux autonomes à opter pour
22 une consommation judicieuse par période de grand froid et lors des pointes hivernales.
23 Par ailleurs, le concours « Cet hiver, j'adapte mes habitudes! » a été renouvelé pour la
24 même période.

3. SUIVI DES MESURES EN GESTION DE LA DEMANDE

TABLEAU 6 :
SUIVI ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE, GESTION DE LA DEMANDE
2023

	Économies d'énergie (GWh)	Réduction de puissance (MW)	Total (M\$)	Investissements (M\$)	Charges (M\$)
Gestion de la demande Marché résidentiel	4,8	73,4	21,8	15,4	6,3

25 Pour l'année 2023, les mesures en gestion de la demande ont permis au Distributeur de
26 comptabiliser une réduction de puissance totalisant 73,4 MW, pour des dépenses totales de
27 21,8 M\$. Les mesures présentées incluent les accumulateurs thermiques centraux, les
28 chauffe-eaux à trois éléments ainsi que le service offert par la filiale Hilo jusqu'en date de
29 l'intégration chez le Distributeur des activités commerciales de la filiale au 1^{er} mai 2023.